



Compte de répartition - montant par héritiers

Par **liloue**, le **26/10/2011** à **12:57**

Bonjour,

Sucession suite au décès de mon père.

Actif net 115.000 €

Régime de la communauté, ma mère obtient la moitié plus le quart, mais elle a 81 ans et nous sommes 4 enfants issus d'un même lit.

A combien se monte notre part.

Merci de bien vouloir m'indiquer non pas la part en fraction mais en euros.

Merci beaucoup.

Par **mimi493**, le **26/10/2011** à **13:10**

ça dépend s'il y a testament, donation au dernier vivant, des enfants d'un autre lit, de l'option prise par votre mère